

ODS prend une position ferme et sans appel en faveur de l'allaitement maternel, exclusif jusqu'à 6 mois et mixte jusqu'à 2 ans.

Le mot « allaitement » apparaît dès le 1<sup>er</sup> paragraphe de son introduction, lorsque le RS cite les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire » nationale.

L'expert belge continue au § 8 lorsqu'il dénonce la dénutrition, la carence en micronutriments ou « faim cachée » qu'il assimile à une violation du droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant.

« C'est l'environnement et non la génétique qui explique les différences de développement entre les enfants selon les régions. Les normes de croissance de l'enfant établies par l'OMS montrent que les nourrissons et les enfants de régions géographiques différentes ont une croissance très comparable lorsque leurs besoins en matière de santé et de nutrition sont satisfaits, ce qui signifie que tous les enfants ont en principe le même potentiel de développement<sup>1</sup>. **Les Etats doivent donc soutenir l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement, conjugué à d'autres aliments complémentaires, jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant** ».

Critiquant les mauvais régimes alimentaires, le RS rejette sans équivoque le « lait maternisé, qui est beaucoup plus riche en produits terminaux de glycation avancée que le lait maternel », le premier « pourrait favoriser une prédisposition au diabète » (§ 10, p. 8).

Liant durabilité et lait maternel (le § 16 apparaît sous la rubrique « l'enjeu de la durabilité »), ODS rejoint les revendications de Martine Herzog-Evans, professeure de droit et auteure de *Allaitement maternel et droit* (j'en parle [ici](#)). L'homme qualifie de « troublant » le fait que le Code international de commercialisation des substituts de lait maternel, adopté par l'Assemblée mondiale de la santé dans sa résolution 34.22 (1981) et les résolutions ultérieures de cette même instance ne soient toujours pas pleinement appliquées.

---

<sup>1</sup> Voir [www.who.int/entity/childgrowth/2\\_why.pdf](http://www.who.int/entity/childgrowth/2_why.pdf)

16. Premièrement, il est troublant que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel<sup>27</sup> (1981) et les résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la santé ne soient toujours pas pleinement appliqués, alors même que l'on s'accorde généralement à reconnaître que l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement, conjugué à d'autres aliments complémentaires, jusqu'à l'âge de 2 ans ou au-delà est le meilleur moyen d'alimenter les nourrissons et les jeunes enfants, et de réduire le risque d'obésité et de MNT plus tard dans la vie<sup>28</sup>. Les pays désireux de renforcer la nutrition devraient commencer par réglementer la commercialisation du lait maternisé et d'autres substituts du lait maternel, conformément à la résolution 63.23 de l'Assemblée mondiale de la santé, et par appliquer l'ensemble des recommandations de l'OMS sur la commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments et boissons non alcoolisées destinés aux enfants, conformément à la résolution 63.14 de l'Assemblée mondiale de la santé.

Plus loin, l'auteur recommande que « les stratégies nationales [visent] à améliorer la nutrition non seulement dans la petite enfance mais aussi à des stades ultérieurs, en adoptant une perspective sur tout la durée de vie (...), afin de tenir compte du fait, notamment, que **par rapport à l'allaitement maternel, le lait maternisé peut être un facteur d'obésité** » (§ 25, p. 14).

Je sais qu'en l'état actuel, beaucoup de maternités prônent l'allaitement. Certaines femmes affirment même qu'elles sont montrées du doigt, stigmatisées et ouvertement désavouées lorsqu'elles indiquent ne pas vouloir allaiter. Bien que je comprenne qu'il appartient à toute mère de prendre une telle décision, laquelle doit être conforme avec son ressenti, je ne peux m'empêcher de ne pas en vouloir à ces maternités, docteurs, infirmiers ou sages-femmes qui poussent à l'allaitement. Je demeure convaincue que malgré les discours favorables à l'allaitement, les obstacles et réticences à celui-ci sont de loin plus ancrés et plus pernicious. Où trouve-t-on des endroits où allaiter lorsque l'on lèche les vitrines ? Que de regards désapprobateurs ne rencontre pas la femme qui allaite son enfant en public lorsque ce dernier n'est plus un petit nourrisson... Que de sourcils relevés quand on évoque qu'un enfant qui marche, a des dents, parle est *encore* allaité ? Que d'amalgames sont encore répandus sur l'allaitement et la « sécurité intérieure » de l'enfant ou sa capacité à faire face à une séparation d'avec la mère !

Sur ce dernier point, j'ai tout simplement halluciné lorsque j'ai appris que la directrice de la crèche où va mon fils exhortait vivement une mère à sevrer son enfant sous prétexte que l'allaitement empêchait cette dernière de vivre sereinement les séparations du matin...

Et que dire des pharmacies ? Lorsque j'ai posé une question à ma pharmacienne de quartier (de l'époque) sur le lait maternel congelé, cette dernière a tout de suite répliqué que ce lait n'assouvirait pas la faim de mon bébé mais qu'il était surtout utile pour le goût et le faire patienter jusqu'à mon retour. Comprenez : « en votre absence, pour que votre fils soit nourri, sans lait en poudre, point de salut ! ». Je suis sortie furieuse de la pharmacie ! J'avais posé une question pratique sur la

décongélation de mon lait, surtout pour être rassurée, comme c'était la première fois que je m'autorisais une vraie sortie depuis l'accouchement. Recevoir comme information que mon lait ne permettrait pas d'apporter des éléments nutritionnels à mon bébé m'a surprise mais surtout m'a mise en colère. Pas étonnant qu'avec ce genre de « renseignements » « officiels », nombre de femmes se découragent, pour peu qu'elles soient mal soutenues par ailleurs. (c'est une pharmacienne qui me le dit - pour connaître mon opinion sur les pharmaciens, voy. <http://den.eklablog.fr/2012-03-21-a-quoi-servent-les-pharmaciens-a44938630> et <http://den.eklablog.fr/2012-03-27-a-quoi-servent-les-pharmaciens-bis-a45627245>)



[licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 Belgique](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/be/)